

Erreurs systématiques dans les paies

Par **titelle313**, le **06/06/2010** à **11:26**

Bonjour,

Je travaille pour l'agence Pénélope, agence d'hôtesse présente sur toute la France. Je dépend de l'agence de Montigny, elle-même rattachée à l'agence de Paris.

A mon arrivée dans l'entreprise, les autres hôtesse m'ont conseillé de toujours vérifier mes fiches de paie. Et, en effet, tous les mois, nous sommes plusieurs à trouver des erreurs. Des heures manquent, des tickets resto ne sont pas envoyés, des heures supp sont comptées en heures complémentaires. Parfois même, des salaires fixes sont faux. Tous les mois, nous sommes obligées de faire faire des rectifications sur nos salaires. L'explication de la direction : la personne qui fait les paies (1 seule pour les agences de Paris et Montigny ???) a eu un accident cérébrale et a donc des "petits problèmes".

Après que plusieurs d'entre nous aient demandé à notre directrice d'agence de faire remonter à Paris notre mécontentement et nos "conseils" de faire aider cette personne, rien n'a été fait et certaines d'entre nous se retrouvent en de fâcheuses postures lorsqu'elles comptent sur leurs heures supp pour boucler des fins de mois difficiles et qu'elle ne les ont pas.

N'ayant pas connaissance de délégué du personnel, je souhaitai savoir à qui je pouvais faire remonter ce problème afin que des mesures soient prises pour y remédier. Mon agence et celle de Paris ne donnent pas l'impression d'y prêter attention (leurs paies doivent être correctes !) et nous ne savons plus à qui nous adresser.

Merci par avance de vos réponse.
Cordialement,

Christelle

Par **Cabinet SAYAGH**, le **07/06/2010** à **15:14**

Soit l'Inspection du travail, soit venir à plusieurs voir un Avocat, et les attaquer en référé (si on a des preuves indiscutables)

Très souvent, une mise en demeure les fait bouger